ISM.

Les missions du centre PMS

Centre PMS de L A L O U V I E R E	
Un lieu d'écoute, d'information, d'animation et de réflexion	
	Une équipe à l'écoute des élèves, de leur famille et des écoles. Le CPMS est une équipe pluridisciplinaire qui apporte un regard croisé sur le développement de votre enfant. Notre service est non-contraignant, soumis au secret professionnel et gratuit. L'équipe du centre PMS se compose de: • Psychologues • Assistants sociaux • Infirmière • Logopède
	Un travail de première ligne qui vise à repérer les difficultés (scolaires, familiales, sociales, médicales, etc…) et éventuellement à orienter vers le(s) service(s) approprié(s). Un travail d'accompagnement de l'élève et/ou de sa famille rencontrant une difficulté ou en questionnement. Cet accompagnement propose entre autres : • des rencontres individuelles et/ou familiales ; • des concertations avec l'équipe éducative ; • des animations en classe ; • une collaboration avec les services extérieurs d'aide et de prévention ; • une réflexion quant au projet de vie ; • une information sur les études, formations et professions; • des moments d'observation d'élèves individuellement ou au sein d'un groupe…
	En cas de questionnement ou difficulté autour de l'élève. Ensemble, nous analysons la situation et déterminons des pistes d'actions à mettre en oeuvre.

	• A l'école … • Au centre PMS (situé à La Louvière) SUR RENDEZ-VOUS
	Des entretiens individuels avec les élèves et/ou les parents, des concertations avec l'école (Direction, enseignants), des interventions collectives, des contacts et collaborations avec des partenaires extérieurs, etc. L'équipe du centre PMS travaille à la demande de l'élève et/ou de sa famille, gratuitement, dans le respect du secret professionnel et du droit à la protection de la vie privée.
	Rue Arthur Warocqué, 88 - 7100 LA LOUVIÈRE 064 / 22 58 74 Notre centre est ouvert du lundi au vendredi excepté durant les congés scolaires.
	(voir AR 13/08/62 adapté au 01/10/86 et voir décret du 14/07/2006) La guidance des élèves dans l'enseignement fondamental et secondaire vise à : • Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques et sociales qui offrent aux élèves les meilleures chances d'un développement harmonieux de leur personnalité. (GUIDANCE) • Contribuer au processus éducatif de l'élève en vue de favoriser l'égalité des chances pour chacun d'accéder à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. (ACCOMPAGNEMENT) • Soutenir l'élève dans la construction positive de son projet personnel, scolaire et professionnel en vue de son insertion socio-professionnelle. (ORIENTATION)

	L'intervention et l'avis du Centre PMS sont en outre légalement requis dans les cas suivants : • L'admission d'un élève dans l'enseignement spécialisé et l'orientation à partir de cet enseignement ; • La fréquentation de l'enseignement primaire dès l'âge de 5 ans ; • Le maintien d'un enfant âgé de 6 ans durant une période supplémentaire dans l'enseignement maternel ; • Le maintien d'un élève dans l'enseignement primaire durant une 8ème année d'études. Les personnes qui exercent la puissance parentale sont informées de ces différentes missions ainsi que de la possibilité de refuser le bénéfice de la guidance individuelle organisée par les Centres (article 16 de l'Arrêté Royal du 13 août 1962 modifié par l'Arrêté du Gouvernement du 17 mai 1995). Le texte officiel des articles 3 et 4 de l'AR Organique du 13.8.62 est à votre disposition sur simple demande au Centre.